



Conseil municipal du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-03-36 : Classement dans le domaine public du chemin des Tournesols, d'une partie de l'avenue des Champs, d'une partie de la rue du Général Delestraint, de la place des Escourgeons et de l'allée du Sarrasin à Nandy

L'an deux mille vingt trois, **le lundi 24 juin 2024 à 20 heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 19 juin 2024 Date d'affichage : 19 juin 2024 Secrétaire de séance : Monsieur Roland DELATTRE	Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 28 Présents : 16 Votants : 27
Présents : Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Isabelle JOURDAIN, Madame Emilie LARGE, Madame Jenna SALORD, Monsieur Abdelkrim TABBOU, Monsieur Coumar PREM, Monsieur Florian GERBER, Monsieur Jean-François RIOS, Madame Fatima GACEM, Monsieur Jean-Marc MAUGUIN, Monsieur Claude ARNOU. Absents excusés et représentés : Monsieur Alexandre VIEIRA donne pouvoir à Madame Isabelle JOURDAIN Madame Sophie JACOTIN donne pouvoir à Monsieur René RÉTHORÉ Madame Stéphanie FOURNEL donne pouvoir à Monsieur Abdelkrim TABBOU Monsieur Jean-Marie VAYER donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Madame Jenna SALORD Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Madame Emilie LARGE Manon SALOMONI-GOMES donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT Madame Joana DISTIN donne pouvoir à Monsieur Roland DELATTRE Monsieur Alexis CABELLO donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA Madame Marie KOUNDOU donne pouvoir à Monsieur Laurent VANDERHAEGHE Monsieur Jean-Pierre JACQUART donne pouvoir à Monsieur Claude ARNOU Absent : Monsieur Patrick KATAKO	

Exposé :

La Commune de Nandy est propriétaire des parcelles 77326 AC n°219, AC n°216, AC 213, AC 81 et AC 65. Ces parcelles déjà existantes et ouvertes à la circulation du public, sont constituées par le Chemin des Tournesols jusqu'à l'Etang du Planta, une partie de l'avenue des Champs, une partie de la rue du Général Delestraint, de la place des Escourgeons et de l'Allée du Sarrasin :

Section	N°	Propriétaire	Surface
77326 AC	219	Commune de Nandy	00 ha 02 a 17 ca
77326 AC	216	Commune de Nandy	04 ha 01 a 47 ca
77326 AC	213	Commune de Nandy	00 ha 02 a 27 ca
77326 AC	81	Commune de Nandy	00 ha 03 a 04 ca
77326 AC	65	Commune de Nandy	00 ha 06 a 63 ca

La Commune de Nandy souhaite intégrer ces parcelles dans le domaine public afin de leur conférer une protection juridique renforcée, et de les qualifier des voies et terrains inaliénables et imprescriptibles. Ce classement permet également aux collectivités locales compétentes d'intervenir dans leurs champs respectifs (éclairage public, entretien des espaces verts, gestion des réseaux, voiries...).

VU le plan de ville annexé,

VU le plan parcellaire annexé délimitant les emprises à classer dans le domaine public,

CONSIDERANT que sont compris dans le domaine public à charge communal : l'entretien des voiries du chemin des Tournesols, de l'Allée du Sarrasin, de la place des Escourgeons, de l'avenue du Général Delestraint, et l'entretien des espaces verts sur l'ensemble des emprises à classer ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud est compétente pour assurer la gestion des réseaux eaux potables, eaux pluviales, assainissements, de l'éclairage public, la télédistribution, l'entretien de la voirie communautaire « l'avenue des Champs » et l'entretien de l'Etang du Planta ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ (27 VOIX POUR) le principe de classement des parcelles 77326 AC n°219, AC n°216, AC 213, AC 81 et AC 65 dans le domaine public.

INVITE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 24 juin 2024

Le secrétaire de séance
Roland DELATTRE
Adjoint au Maire



Le Maire
René RÉTHORÉ



Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 28/06/2024
ID : 077-217703263-20240624-20240336-DE
Le plan visualisé sur ce site est par le centre des impôts foncier suivant :
Bergier Levraut
Plan topographique et de gestion cadastrale 22 BLD Chamblain 77010 77010 Melun Cedex tél. -fax

Département : SEINE ET MARNE

Commune : NANDY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 07/03/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Emprises à classer =
AC. 219
AC. 216
AC. 213
AC. 81
AC. 65

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

